

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL TENU A LA MAIRIE LE

Mercredi 22 mars 2023

(Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

II. Finances :

- 2.1. Approbation du compte de gestion de la Commune 2022 (délibération approuvée) ;
- 2.2. Vote du compte administratif de la Commune 2022 (délibération approuvée) ;
- 2.3. Affectation du résultat Commune 2022 (délibération approuvée) ;
- 2.4. Vote du budget primitif Commune 2023 (délibération approuvée) ;
- 2.5. Fixation du taux des impôts communaux (délibération approuvée) ;
- 2.6. Attribution des subventions et contributions (délibération approuvée) ;
- 2.7. Attribution des lots de l'opération de rénovation énergétique de l'école de La Marche (délibération approuvée) ;
- 2.8. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de l'église Sainte Eugenie (délibération approuvée) ;
- 2.9. Affectation de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 (délibération approuvée) ;

III Urbanisme :

- 3.1 Avis du Conseil municipal sur le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (délibération approuvée) ;
- 3.2 Avis du Conseil municipal sur la modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme (délibération approuvée) ;

IV. Désignation d'un référent déontologue mutualisé avec Grand Paris Seine Ouest (délibération approuvée) ;

V. Mise à jour du tableau des effectifs (délibération approuvée) ;

Le Maire,

Christiane BARODY-WEISS